Accusé de réception en préfecture 095-269500591-20250306-D-2025-03-DE Date de télétransmission : 11/03/2025 Date de réception préfecture : 11/03/2025

> 2025/1 Département du Val d'Oise Ville de la Frette-sur-Seine

## Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale Du 6 mars 2025 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2025/3

Nombre de Membres :

en exercice: 13

présents : 9 votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 18 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 26 février 2025, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

## Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente

Mme Carole BERGER JACOB, M. Guy BIGNON, M. Michel BOULESTEIX, M. Jean-Michel GARROY, Mme Marie-Hélène GOIX, Mme Chimina NEGLOKPE, Mme Bernadette VOOGSGERD

## Absents excusés :

Ghislaine CLEMENT (pouvoir donné à Claudine THIRANOS) Marie-José DASSONVILLE (pouvoir donné à Carole BERGER JACOB), Jean DECROIX (pouvoir donné à Bernadette VOOGSGERD, et Christian TETARD (pouvoir donné à Philippe AUDEBERT).

Formant la majorité des membres en exercice.

## **OBJET: AIDE FINANCIERE**

frettois de 82 ans, vit seul et n'arrive plus à s'occuper de lui-même, ni de sa maison. National la très peu de ressources.

Etant de santé fragile et illettré, M. BIGNON son voisin, l'aide pour différentes démarches. M. BIGNON ayant constaté que monsieur est en grande difficulté, une demande de « veille vulnérabilité » a été effectuée auprès du SSD du Val d'Oise. Après évaluation de la situation, une demande de protection doit être mise en place.

Pour la procédure de protection, une expertise a été réalisée le 13 janvier 2025 par Monsieur Jean-Claude MARGUERITE, Psychiatre Médecin Expert, exerçant au 5 rue Condorcet, 95600 EAUBONNE. Le montant des honoraires du praticien est de 190 €.

Une demande d'aide financière exceptionnelle auprès du CCAS, à hauteur de 190 €, est demandée afin de régler les honoraires au médecin expert.

Accusé de réception en préfecture 095-269500591-20250306-D-2025-03-DE Date de télétransmission : 11/03/2025 Date de réception préfecture : 11/03/2025

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

**DECIDE** que la participation du Centre Communal d'Action Sociale de La Frette sur Seine à Monsieur Jean-Claude MARGUERITE, Psychiatre Médecin Expert, exerçant au 5 rue Condorcet, 95600 EAUBONNE afin de régler ses honoraires suite à la visite d'expertise chez se monte à hauteur de 190 € (cent quatre-vingt-dix euros).

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65134.424.105 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme, Le Président du CCAS

Philippe AUDEBERT